

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
TENUE LE 27 AOÛT 2002
(2002-2003)**

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 27 AOÛT 2002 À 19 H 45
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE
CORMIER-LANGLAIS, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MARGOT PAGÉ,
FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. GÉRARD BRUCHESI, JACQUES CARON, LUC CHARTIER, YVON DEROME,
ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO.

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de
l'Éducation aux adultes et de la formation professionnelle

ET :

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des
communications

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

Mmes Solange Couture-Dubé, Pascale Godin, Marie-Louise Gentric-Kerneis, Sylvie Provost-
Huot, Alice Savoie ainsi que M. Gabriel Carrière avaient avisé de leur absence.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Régis Gagnon, parent à l'école des Cheminots

Sa fille débute en maternelle et il s'interroge sur le fait que sa fille n'a pas le droit au
transport pour une raison de distance. La Commission doit-elle appliquer la règle du
plus court chemin ou celle du chemin le plus sécuritaire et ainsi permettre l'accès à
l'autobus ?

La présidente et la directrice générale expliquent les règles en vigueur et ajoutent que
la Commission scolaire procédera à une analyse plus poussée.

Madame Loïselle, école Jean-XXIII

Au nom des parents d'enfants autistes, elle demande des services de psychologie
additionnels compte tenu de l'augmentation de 14 à 20 élèves autistes. Elle
s'interroge sur les priorités de la Commission scolaire.

Mme Carole Blouin, directrice générale adjointe, explique ce que la Commission
scolaire a fait avec la demande des parents. Elle souligne qu'il y a eu des ajustements
à la hausse pour cette clientèle au cours des deux dernières années.

La présidente ajoute que la Commission scolaire est consciente de l'ampleur du besoin mais la Commission doit répartir les ressources le plus équitablement entre toutes les écoles compte tenu de ses limites budgétaires.

C.C.-1004-08-02

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour modifié à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2002
- 6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2002
- 6.03 Rentrée scolaire 2002 - Information
- 6.04 Priorités 2002-2003 et mécanismes de participation pour les membres du conseil
- 6.05 Composition du conseil d'établissement - modifications
- 6.06 Coût des assurances complémentaires - Résolution d'appui
- 6.07 Protocoles d'ententes avec les municipalités - État de situation
- 6.08 Désignation d'une direction générale adjointe en cas d'absence prolongée de la directrice générale - Article 203 de la LIP

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Comité de révision d'une décision
- 7.02 Transferts administratifs de Candiac - Information
- 7.03 Plagiat - École secondaire de la Magdeleine - Suivi
- 7.04 Demande d'appui pour des services aux élèves handicapés

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Engagement ou nomination de cadres
- 9.02 Congé sans traitement - Direction d'école

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Vente de terrains - cadastre 13718
- 10.02 Vente de terrains - cadastre 13719

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Vente d'un terrain à Ste-Catherine - Demande d'autorisation auprès du ministre
- 11.02 Agrandissement du Centre administratif
 - 11.02.01 Demande au MEQ
 - 11.02.02 Bail de la Cité avec Cogir

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- 12.01 Installation de la fibre optique - État de situation

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 Modalités de passage intercycle (sujet ajouté)

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Code d'éthique des commissaires
- 18.02 Conflit d'intérêt - formulaire à compléter
- 18.03 Correspondance pour la surveillance et l'encadrement du midi au secondaire
- 18.04 Correspondance du MEQ sur la réforme
- 18.05 Correspondance du MEQ sur les plans de réussite
- 18.06 Demande de la Ville de Léry - Bâtisse Maria-Goretti
- 18.07 Autorisation du programme d'études « Service conseil à la clientèle en équipement motorisé »
- 18.08 Texte de la rentrée de la présidente
- 18.09 Organigramme de la CSDGS 2002-2003
- 18.10 Partage des dossiers à la Direction générale et répartition des dossiers des Services auxiliaires
- 18.11 Message de la rentrée à tout le personnel
- 18.12 Correspondance du ministre des Finances sur le traitement de la TPS

19.00 REVUE DE PRESSE

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

La présidente commente les différents suivis :

- 1. Fabrique de la Paroisse de Saint-Rémi - bail emphytéotique**
Le sujet est réglé et retiré.
- 2. Budget de fonctionnement du CC**
Rien de nouveau à signaler.
- 3. Centre des services alternatifs**
La date d'ouverture de l'école du Tournant est prévue pour le 14 octobre 2002.
- 4. Transferts administratifs**
Le sujet est à l'ordre du jour.
- 5. Protocoles d'entente avec les municipalités**
Le sujet est à l'ordre du jour.
- 6. Complexe Le Partage - suivi**
Il y a eu rencontre en juin avec les intéressés, la municipalité et le député Serge Geoffrion. La Commission scolaire continue à privilégier le site actuel. Dossier réglé.
- 7. Élections scolaires - Novembre 2003**
Une correspondance provenant du ministre Sylvain Simard autorisant la Commission scolaire à établir 21 circonscriptions électorales, soit deux de moins que ce qui est prévu par la Loi sur les élections scolaires est remise aux membres sur place.
- 8. Taux d'arréage - taxe scolaire**
Une fiche indiquant la somme annuelle provenant des intérêts sur les arréages est jointe au présent ordre du jour. Dossier réglé.
- 9. Achat d'équipement de télécommunication - installation**
L'achat d'équipement de télécommunication a été entériné par les membres du comité exécutif. Dossier réglé.
- 10. Tournoi de golf CSDGS - 3^e édition**
Une lettre de félicitations et de remerciement a été adressé à monsieur Vincent Leclerc, président d'honneur à la 3^e édition du tournoi de golf CSDGS. Dossier réglé.

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2002

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

C.C.-1005-08-02

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 11 juin 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1006-08-02

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 11 juin 2002 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2002

C.C.-1007-08-02

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1008-08-02

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2002 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 RENTRÉE SCOLAIRE 2002 - INFORMATION

La directrice générale rappelle les messages publiés dans les journaux et remis à tout le personnel de la Commission.

Le personnel a été accueilli sous le thème « Consolidation et équilibre ». Elle souligne les principaux faits saillants :

Le principal défi a été et demeure celui de procéder harmonieusement à l'implantation du nouveau réseau d'établissements de la Commission scolaire.

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, commente, pour sa part, un document qui fait état de la situation au 19 août 2002, mis à jour le 27 août. Il est à souligner que le calendrier scolaire de quelques groupes d'élèves sera modifié quelque peu conformément au document déposé sous la cote 6.03.

Monsieur Pierre Gastaldy répond à une question concernant l'échéancier de l'école Jacques-Barclay; madame Carole Blouin, fait de même.

La directrice générale commente également le portrait de l'évolution de la clientèle, laquelle démontre un accroissement global d'élèves par rapport aux prévisions budgétaires. Il est également mentionné que le comblement de postes de toutes sortes est très satisfaisant. Elle signale les nombreux changements chez les gestionnaires :

- . 14 départs
- . 17 nouveaux à accueillir
- . 10 changements d'affectation

Monsieur Denis Hudon, coordonnateur, ajoute que le transport est fin prêt et commente le document déposé. Tous les chauffeurs d'autobus seront rencontrés le 28 août.

La directrice générale rappelle que la Commission scolaire en est à sa cinquième année d'opération seulement.

Finalement, la directrice générale confirme que la somme demandée par la Commission scolaire est et demeure 45,00 \$ tel que décidé relativement à la surveillance et l'encadrement des élèves le midi dans les écoles secondaires.

6.04 PRIORITÉS 2002-2003 ET MÉCANISMES DE PARTICIPATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

La directrice générale présente premièrement les grandes priorités 2002-2003:

1. Révision du plan stratégique 2003-2006 de la Commission scolaire et des plans de réussite des établissements en lien avec celle du MEQ.
2. Réforme de l'éducation
 - . Consolidation : préscolaire, primaire 1^{er} cycle et 2^e cycle
 - . Implantation : primaire 3^e cycle
 - . Sensibilisation et validation au secondaire
3. Révision du réseau
 - . implantation/consolidation
 - . ajustement
4. Accompagnement des gestionnaires
5. Amélioration de nos relations partenariales
6. Déploiement des services pour les élèves EHDAA
7. Élaboration de certains programmes de services complémentaires (3 programmes sur 8)
8. Poursuite du plan de développement des TIC
9. Équilibre budgétaire
10. Développement institutionnel versus la reddition de compte.
11. Élections scolaires

Mécanismes de participation des membres du conseil des commissaires

La présidente présente le document.

C.C.-1009-08-02

COMITÉ DU TRANSPORT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Monsieur Luc Chartier et Madame Hélène Cormier-Langlais, soient nommés membres du comité du transport pour l'année 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du comité exécutif seront nommés le 12 novembre prochain de même que les membres du comité « Appréciation de la directrice générale » et du comité « Code d'éthique » tandis que les membres du comité « Révision de décision » et du comité « Reconnaissance » seront nommés le 17 septembre 2002.

C.C.-1010-08-02

6.05 COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE ÉMILIE-GAMELIN

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la conversion de l'école Émilie-Gamelin en école d'ordre d'enseignement primaire;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Vocino, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Émilie-Gamelin à savoir :

- 6 parents
- 3 enseignants
- 1 PNE
- 1 soutien
- 1 membre du personnel du service de garde

C.C.-1011-08-02

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT -
MODIFICATIONS - ÉCOLE SAINT-JUDE**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la demande de l'école Saint-Jude;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Bruchesi, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Jude à savoir :

- 5 parents
- 2 enseignants
- 1 PNE
- 1 soutien
- 1 membre du personnel du service de garde

C.C.-1012-08-02

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT -
MODIFICATIONS - ÉCOLE SAINT-ROMAIN**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école Saint-Romain;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Romain à savoir :

5 parents
2 enseignants
1 PNE
1 soutien
1 membre du personnel du service de garde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1013-08-02

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT -
MODIFICATIONS - ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école Sainte-Clotilde;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Clotilde à savoir :

5 parents
2 enseignants
1 PNE
1 soutien
1 membre du personnel du service de garde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1014-08-02

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT -
MODIFICATIONS - ÉCOLE JACQUES-BARCLAY**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un service de garde à l'école Jacques-Barclay;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Jacques-Barclay à savoir :

5 parents
2 enseignants
1 PNE
1 soutien
1 membre du personnel du service de garde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1015-08-02

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT -
MODIFICATIONS - ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la LIP définissant la composition d'un conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 43 de la LIP qui donne à la Commission scolaire le pouvoir de déterminer le nombre de représentants des parents et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT la demande de l'école Saint-François-Xavier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition du conseil d'établissement de l'école Saint-François-Xavier à savoir :

6 parents
4 enseignants
1 PNE
1 soutien

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1016-08-02

**6.05 ÉCOLE QUI DISPENSE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU
SECOND CYCLE - DROIT DE VOTE AUX ÉLÈVES - CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0353-05-00 du 2 mai 2000 déterminant le nombre de parents et le nombre de membres du personnel à chacun des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la modification à l'article 42 de la LIP accordant le droit de vote, dans le cas d'une école qui dispense l'enseignement secondaire du second cycle, à deux élèves de ce cycle élus par les élèves de l'école inscrits au secondaire ou, selon le cas, nommés par le comité des élèves ou l'association qui les représente;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la composition de tout conseil d'établissement d'une école qui dispense l'enseignement secondaire de second cycle soit modifiée en y ajoutant 2 élèves de ce cycle ayant droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1017-08-02

**6.06 COÛT DES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES - Résolution
d'appui**

CONSIDÉRANT la majoration importante des coûts apparaissant aux offres de renouvellement reçus par plusieurs commissions scolaires du Québec (de 75 % à 400 %);

CONSIDÉRANT le nombre important des dérogations et d'exclusions signifiées par les soumissionnaires par rapport au devis développé par la FCSQ, lesquelles exclusions peuvent

causer des problèmes majeurs aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT le nombre limité de fournisseurs de services au niveau des assurances complémentaires des commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de revoir le devis d'appel d'offres tant au niveau des coûts que de la diminution de couverture et de considérer d'autres options pour limiter la hausse des coûts attribuables aux assurances complémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.07 PROTOCOLES D'ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITÉS - État de situation

Monsieur Brossard, directeur général adjoint, présente la situation à partir du document déposé. Il répond à des questions.

C.C.-1018-08-02

6.08 DÉSIGNATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE ET D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (article 203)

La directrice générale explique le dossier.

Conformément à l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique et sur recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent **Madame Carole Blouin**, pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.C.-1019-08-02

7.01 DEMANDES DE RÉVISION

- HUIS CLOS

À 21 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- LEVÉE DU HUIS CLOS

À 21 h 55,

C.C.-1020-08-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1021-08-02

**COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche
5130950**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5130950 à savoir, suspendre l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2001-2002 et de lui permettre de passer ses examens à l'extérieur des locaux de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1022-08-02

**COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche
5131578**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5131578 à savoir, suspendre l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2001-2002 et de lui permettre de passer ses examens à l'extérieur des locaux de l'école. Dans l'éventualité d'une demande de réinscription à la Commission scolaire, un contrat d'engagement devra être signé par l'élève et ses parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1023-08-02

**COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche
5189394**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust-Bigonnesse, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5189394 à savoir, maintenir le classement de l'élève dans un groupe adapté de développement social de 2^e cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1024-08-02

**COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche
5189519**

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5189519 à savoir, faire une demande d'inscription à l'école Vanguard. Advenant un refus de l'école Vanguard d'admettre cet élève, il sera intégré dans un groupe de développement pédagogique dans une école de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1025-08-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5466214

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5466214 à savoir, maintenir le classement de l'élève en groupe adapté de développement social et pédagogique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1026-08-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5213533

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5213533 à savoir, classer l'élève en 6^e année régulière (code 12) à l'école Louis-Lafortune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1027-08-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5382346

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les parents pour aider leur enfant durant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'engagement écrit des parents d'entreprendre un suivi en orthophonie au secteur privé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5382346 à savoir, d'inscrire provisoirement l'élève pour une période de deux mois en groupe adapté de développement pédagogique à l'école Laberge afin de procéder à une évaluation en français et en mathématique. Au terme de cette période, le classement de l'élève sera révisé par la direction de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1028-08-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5212246

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5212246 à savoir, maintenir le classement en groupe adapté de développement pédagogique 12-14 ans à l'école des Timoniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1029-08-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - Numéro de fiche 5242441

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5242441 à savoir, intégrer l'élève dans une classe de secondaire 3 régulier avec code 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 TRANSFERTS ADMINISTRATIFS DE CANDIAC - INFORMATION

La directrice générale commente le dossier et fait état de la situation à partir du document déposé. Elle répond à des questions.

7.03 PLAGIAT - ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE - Suivi

Madame Carole Blouin présente et commente la lettre du directeur de l'école. Elle ajoute qu'au moins 25 élèves sur 39 ont réussi l'examen de reprise.

7.04 DEMANDE D'APPUI POUR DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Madame Carole Blouin présente le dossier rappelant que le modèle d'identification des élèves a été révisé, et que les normes d'organisation des groupes d'élèves ont été modifiés lors de la conclusion de la dernière convention collective nationale.

La présidente complète le portrait à partir d'une perspective provinciale au regard du financement notamment. Dans ce contexte, il n'y aura pas d'appui formel du conseil des commissaires.

MADAME DENISE DAOUST-BIGONNESSE, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 12.

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente chacune des propositions de nomination.

C.C.-1030-08-02

9.01a NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE - Mme Annie Laverdière

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

de nommer, à compter du 12 août 2002, **madame Annie Laverdière** à titre de directrice adjointe de l'école Louis-Lafortune - Des Cheminots selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1031-08-02 9.01b NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE - M. Martin Tremblay

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de nommer, à compter du 21 août 2002, **monsieur Martin Tremblay** à titre de directeur adjoint de l'école primaire Saint-Viateur-Clotilde-Raymond, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1032-08-02 9.01c ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE - Mme Caroline Roy

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

d'engager, à compter du 5 août 2002, **madame Caroline Roy**, à titre de directrice de l'école primaire Saint-Jean-Baptiste, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1033-08-02 9.01d ENGAGEMENT D'UN AGENT D'ADMINISTRATION - M. Benoît Bisson

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents,

d'engager, à compter du 5 août 2002, **monsieur Benoît Bisson**, à des fonctions d'agent d'administration au Service des ressources humaines, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1034-08-02 9.01e ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE - Mme Josée Lavoie

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Bruchesi, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **madame Josée Lavoie** au poste de directrice de l'école Saint-Jude, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1035-08-02

9.01f ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE - Mme Guylaine Côté

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **madame Guylaine Côté**, à titre de directrice de l'école primaire Saint-Marc, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1036-08-02

9.02 CONGÉ SANS TRAITEMENT - Mme Doris Fortin

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'autoriser la demande de **madame Doris Fortin**, directrice à l'école Jacques-Barclay, à l'effet d'obtenir un congé sans traitement (40 %) pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

C.C.-1037-08-02

10.01 VENTE DE TERRAINS - CADASTRE 137-18

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le « Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un bien immeuble d'une commission scolaire » du gouvernement du Québec ne s'applique que pour les biens dont la valeur marchande excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la procédure 73-07 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui traite de la vente d'un terrain repris pour taxes impayées (résolution C.C.-0868-02-02);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut utiliser ce type de terrain pour ses activités de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de vendre le terrain enregistré au cadastre 137-18 de la paroisse de Saint-Constant à monsieur Richard Guillemette domicilié au 4, rue du Collège à la Ville de Delson (Québec) J0L 1G0 pour un montant de 1,00 \$ aux conditions suivantes :

- . l'acheteur accepte les titres de propriété fournis par la Commission scolaire;
- . l'acheteur assume tous les frais de notaire, de redevance, de localisation et tous les autres frais requis par la transaction;
- . l'acheteur accepte les terrains dans leur état actuel et ne prendra aucun recours futur contre la Commission scolaire;
- . la vente devra être finalisée pour le 1^{er} janvier 2003.

d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents associés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1038-08-02

10.02 VENTE DE TERRAINS - CADASTRE 137-19

CONSIDÉRANT QUE le « Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un bien immeuble d'une commission scolaire » du gouvernement du Québec ne s'applique que pour les biens dont la valeur marchande excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la procédure 73-07 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui traite de la vente d'un terrain repris pour taxes impayées (résolution C.C.-0868-02-02);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut utiliser ce type de terrain pour ses activités de construction;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une superficie de treize pieds par cinquante pieds;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de vendre le terrain enregistré au cadastre 137-19 de la paroisse de Saint-Constant à monsieur André Pinsonneault et madame Renée Lussier domiciliés tous les deux au 1197, rue Bagot à la Ville de Longueuil (Québec) J4M 1E2 pour un montant de 1,00 \$ aux conditions suivantes :

- . l'acheteur accepte les titres de propriété fournis par la Commission scolaire;
- . l'acheteur assume tous les frais de notaire, de redevance, de localisation et tous les autres frais requis par la transaction;
- . l'acheteur accepte les terrains dans leur état actuel et ne prendra aucun recours futur contre la Commission scolaire;
- . la vente devra être finalisée pour le 1^{er} janvier 2003.

d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents associés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1039-08-02

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 VENTE D'UN TERRAIN À SAINTE-CATHERINE - Demande d'autorisation auprès du ministre

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le terrain, propriété de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, sur la rue Jogues à Ste-Catherine (lots 604-593 à 604-600 et 604 ptie de 5 147,30m² est un surplus d'actif,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires demandent au ministère d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à procéder à un appel d'offres public visant à mettre en vente au plus offrant, et ce pour un

montant non inférieur à l'évaluation municipale, les lots 604-593 à 604-600 et 604 pte du cadastre de la paroisse de Laprairie de la Madeleine, municipalité de Sainte-Catherine, circonscription foncière de Laprairie, plus amplement décrits aux minutes 5559 de monsieur Luc Sauvé, arpenteur-géomètre, en date du 13 décembre 2000 (voir documentation jointe au sujet 11.01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR YVON DEROME, COMMISSAIRE, QUITTE SON SIÈGE À 22 H 30.

C.C.-1040-08-02

11.02 AGRANDISSEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

11.02.01 Demande au MEQ

11.02.02 Bail de la Citière avec Cogir

Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint, présente les dossiers relativement aux sujets cités en rubrique et répond à diverses questions. La directrice générale complète.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation (deux bâtiments) génère des difficultés importantes de fonctionnement;

CONSIDÉRANT les coûts importants et récurrents du bail actuel à la Place La Citière;

CONSIDÉRANT notre obligation de prendre position quant au renouvellement ou non de ce bail;

CONSIDÉRANT l'ouverture du ministère de l'Éducation quant au financement d'un projet d'agrandissement du centre administratif situé au 1250, boulevard Taschereau à La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire, et résolu

de demander au ministère de l'Éducation d'autoriser un emprunt permettant le financement de l'agrandissement du centre administratif, et que cet emprunt puisse être remboursé à même l'ensemble des revenus actuels de l'ordre de 352 000 \$ (allocation de base, améliorations locatives et contribution de la Commission scolaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE - État de situation

Monsieur Claude Hébert présente le dossier et fait le point sur l'état de construction du réseau.

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 Modalités de passage intercycle

Madame Labre-Do décide de ne pas reprendre ce sujet compte tenu de l'implantation de la Réforme.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente mentionne aux membres deux dossiers en particulier soit :

- . Rencontre des chauffeurs d'autobus
- . la remise de deux prix « Reconnaissance » dans deux écoles et un centre et 3 autres à venir impliquant d'autres unités administratives.

Pour sa part, la directrice générale rappelle aux membres :

- . l'autorisation d'un nouveau programme en FP
- . le dépôt du code d'éthique sous la rubrique « dépôt de document »
- . le formulaire « conflit d'intérêt » à compléter et à remettre au Service du secrétariat général et de l'information

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Code d'éthique des commissaires

18.02 Conflit d'intérêt - formulaire à compléter

18.03 Correspondance pour la surveillance et l'encadrement du midi au secondaire

18.04 Correspondance du MEQ sur la réforme

18.05 Correspondance du MEQ sur les plans de réussite

18.06 Demande de la Ville de Léry - Bâtisse Maria-Goretti

18.07 Autorisation du programme d'études " Service conseil à la clientèle en équipement motorisé"

18.08 Texte de la rentrée de la présidente

18.09 Organigramme de la CSDGS 2002-2003

18.10 Partage des dossiers à la Direction générale et répartition des dossiers des Services auxiliaires

18.11 Message de la rentrée à tout le personnel

18.12 Correspondance du ministre des Finances sur le traitement de la TPS

19.00 REVUE DE PRESSE

20.00 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 44,

C.C.-1041-08-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que la séance ordinaire du 27 août 2002 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général

D:\Textes\Cc\2002-2003\Procès-verbaux\020827.wpd